

EXPOSITIONS REGIONALES D'ELEVAGE 2007 DU CLUB DES AMIS DU COLLEY

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)

1 ST HONORE LES BAINS (58) 18 mars 2007 Clôture le 4 mars 2007 <input type="checkbox"/> Juge : C. DANCOISNE	2 CONDE SUR HUISNE (61) 26 mai 2007 Clôture le 14 mai 2007 <input type="checkbox"/> Juge : M. MOCQUE TAN : M. QUERTAINMONT	3 ST GEORGES DE MONS (63) 24 juin 2007 Clôture le 10 juin 2007 <input type="checkbox"/> Juge : M. PUPIN TAN & CSAU : Mme MARCY	4 METZ (57) 1er juillet 2007 Clôture le 15 juin 2007 <input type="checkbox"/> Juge : D. DUPONT TAN & CSAU : M. SCHWARTZ	5 BEAUVOISIN (30) 16 septembre 2007 Clôture le 2 sept. 2007 <input type="checkbox"/> Juge : S. ROSER TAN & CSAU : Mme MARCY
--	--	--	---	---

(Mettre une croix dans la case de l'exposition choisie.)

Nota : le C.A.C. se réserve le droit de modifier le jury si nécessaire



FEUILLE D'ENGAGEMENT



1 feuille par chien. Si vous recevez ce formulaire par Internet, vous pouvez le compléter en ligne, en écrivant dans les zones grisées qui s'étendent suivant les besoins. N'utilisez jamais la touche « Entrée ». Faites un « enregistrer sous » pour conserver un double. Recommencez pour d'autres chiens si nécessaire. Renvoyez par courriel au délégué puis votre paiement par la poste le même jour. Vous pouvez aussi lancer une impression vierge et compléter comme auparavant votre formulaire avec un stylo bille en écrivant très lisiblement.

Nom complet du chien :

Poil : . Sexe : . Couleur : .
 Né(e) le : / / (jj/mm/aaaa) N° LOF : / N° Identification : (tatouage ou puce)

Père :

Mère :

Nom du Producteur :

Nom, prénom du Propriétaire : Adresse :

Ville : Code Postal : Tél :

Participation aux frais d'organisation

1 ^{er} chien	27€
2 ^{ème} chien.....	20€
3 ^{ème} chien.....	18€
4 ^{ème} chien et suivants, chacun..	10€
Pupilles*.....	15€
Champion*, Hors concours*	
Vétérans*, baby*.....	10€
* Ne peuvent être 1 ^{er} chien	
TAN seul.....	15€
CSAU seul.....	15€
Autres races :	
TAN seul.....	20€
CSAU seul.....	20€

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

	<input type="checkbox"/>	€
Ouverte (âge mini : 15 mois).....	<input type="checkbox"/>	€
Intermédiaire (15-24 mois).....	<input type="checkbox"/>	€
Eleveur (15 mois mini).....	<input type="checkbox"/>	€
<i>(Sujet appartenant à son producteur)</i>		
Le TAN est compris pour les classes Jeune, Ouverte, Intermédiaire, Eleveur		
Jeune (9 à 18 mois).....	<input type="checkbox"/>	€
Puppy (6 à 9 mois).....	<input type="checkbox"/>	€
Baby (4 à 6 mois).....	<input type="checkbox"/>	€
Hors Concours.....	<input type="checkbox"/>	€
Vétérans (8 ans et plus).....	<input type="checkbox"/>	€
Champion	<input type="checkbox"/>	€

Le chien engagé sera-t-il présenté à la confirmation ?
 Oui Non

N° du chèque total : €

Joindre obligatoirement à toute demande d'engagement

- La photocopie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- Une enveloppe timbrée à votre adresse
- Votre règlement par chèque à l'ordre du

« Club des Amis du Colley »

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

A le 2007 Signature : Mettre une croix dans cette case pour valider votre accord (par Internet)

Les adresses email des délégués sont sur le site officiel (www.colleyclub.com) Adresses pour le courrier postal :

1 ST HONORE	C.A.C. - J. BIENVENU	21, rue Marcel Grenet – 58640 VARENNES-VAUZELLES	Tél : 03 86 38 07 74
2 CONDE SUR HUISNE	C.A.C. - J-C AGOUTIN	La Noé 28340 BOISSY-LES-PERCHE	Tél : 02 37 37 66 63
3 ST GEORGES DE MONS	C.A.C. - I. DAMET	Le Vernet – 63780 ST GEORGES DE MONS	Tél : 04 73 86 57 61
4 VAL DE METZ	C.A.C. - S.ROSER	22 rue des Corporations – 57100 THIONVILLE	Tél : 06 13 11 44 99
5 BEAUVOISIN	C.A.C. - M-L. RIVOIRE	830, Rte de Lansargues – 34400 SAINT JUST	Tél : 04 67 20 05 13

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

(à conserver)

HORAIRES DES JUGEMENTS

De 9h à 18h : jugements mâles et femelles non stop dans l'ordre du catalogue.

AFFICHAGE :

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce de portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Celui-ci doit pouvoir présenter à la Société Organisatrice tout document qui l'atteste. Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle, il sera perçu un droit d'engagement.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

Il sera envoyé un accusé de réception dans les 15 jours précédant la manifestation, qui devra être présenté au secrétariat.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

ATTENTION !

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune suivant l'âge

CLASSE OUVERTE :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition

CLASSE INTERMEDIAIRE :

Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE ELEVEUR :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition et appartenant à leur producteur.

CLASSE DES JEUNES :

Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois

CLASSE PUPPY :

Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY :

Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois

CLASSE CHAMPIONS :

Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation

CLASSE VETERAN :

Pour les chiens de 8 ans et plus. Ils peuvent obtenir le qualificatif Excellent, Très bon, Bon, Assez bon, Insuffisant.

CSAU :

A partir de 12 mois

TAN :

A partir de 9 mois

GRUPE DE REPRODUCTION :

Un mâle ou une femelle (leur présence à l'exposition est souhaitable) avec, au minimum, trois de ses enfants présents issus de deux portées différentes.

SERVICE VETERINAIRE :

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition.

Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

RESPONSABILITE :

La Société Organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'exposition.

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.

ATTENTION :

Les chiens arrivés après le départ du Vétérinaire chargé du contrôle seront refoulés.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulés par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 25 € qui restera acquise au C.A.C. si après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres présents du Comité du C.A.C.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées.

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

GRILLE DE COTATION :

1 POINT /6 : Sujet CONFIRME

2 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 1 Exc dans une exposition + Examen oculaire(*)

3 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 2 Exc en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents+ Examen oculaire (*)+ Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail

4 POINTS /6 : RECOMMANDE : Sujet CONFIRME+ 2 Exc en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents dont 1 Exc en NE en CI ou CO ou CE + examen oculaire (*) + Test de caractère ou CANT ou CSAU + Pedigree complet.

5 POINTS /6 : ELITE B : Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération :

Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices

Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées

+ Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet

6 POINTS : ELITE A : Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1^{ère} génération :

Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices

Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées

+ Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet

NB : (*) l'examen oculaire doit certifier que le sujet est indemne de colobome

TRES IMPORTANT : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Pour les chiens venant de l'étranger, se munir du certificat antirabique pour être présenté à l'entrée de l'exposition.